



Déclaration du SNUipp-FSU77
CTSD carte scolaire du 2 février 2017

Madame l'inspectrice d'académie, mesdames et messieurs,

C'est un des principaux arts humains que d'inventer des mobiles moraux à des actes malhonnêtes. Plutôt que d'évoquer un « pacte de confiance » qui n'a jamais été signé, il serait plus opportun de parler de « pacte de conscience ».

Dans le contexte actuel, le rappel de quelques définitions de base nous semble indispensable :

Syndicat : groupement de personnes physiques ou morales pour la défense ou la gestion d'intérêts communs. En France, le terme désigne les organisations de défense de l'intérêt des salariés et protégées par le droit du travail, une législation particulière reconnaissant la liberté syndicale, et le droit de grève.

Paritarisme : système dans lequel employeurs et salariés se concertent au sein d'instances décisionnelles où les deux parties sont représentées en nombre égal. Consacré par la loi, le paritarisme est un principe fondamental. En pratique, les représentants des employés sont issus des syndicats considérés comme représentatifs dans le cadre de la loi de 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.

Reprocher à notre organisation syndicale la diffusion auprès des écoles concernées des annonces irresponsables faites en groupe de travail carte scolaire l'an dernier c'est à la fois ne pas assumer vos choix et nier la réalité de notre fonction. Nous avons toujours pris très au sérieux notre rôle de représentants des personnels qui consiste avant tout à transmettre des informations et à en recueillir afin de s'assurer que leurs droits soient respectés. D'après Julio Cortazar : "La lâcheté tend à projeter sur les autres la responsabilité qu'on refuse." Quand nous siégeons au titre de nos fonctions syndicales, nous ne sommes pas à votre service mais à celui de nos collègues.

En portant, à travers les nombreuses enquêtes qu'il reçoit, cette réalité du terrain, le SNUipp-FSU77 maintient son exigence d'un véritable plan de rattrapage pour notre département. Nos revendications sont de 25 élèves par classe, 20 en REP, 15 en PS et TPS, 10 en ULIS, 16 en SEGPA sans double niveau, un allègement significatif pour la prise en charge des élèves en situation de handicap, des postes RASED partout où c'est nécessaire, la prise en compte de la ruralité.

A cela il faudrait rajouter :

- nos demandes d'entrée d'écoles dans le classement en Education Prioritaire ;
- une scolarisation d'enfants de moins de 3 ans étendue à toutes les demandes des familles ;
- la création ou re-création de postes dans les établissements spécialisés (tel que SESSAD, IME, ITEP, etc...) ;
- un véritable retour de la formation continue pour l'ensemble des enseignants du 1er degré grâce à des postes de remplaçants en nombre suffisant ;
- le développement du principe du Plus de Maitres Que de Classes au-delà de l'Education Prioritaire ;
- nos demandes d'ouvertures d'ULIS (notamment dans les collèges) et de SEGPA ;
- nos demandes de temps de décharge suffisants pour les directrices-teurs d'école

Ce sont donc près de 900 postes qui font défaut à notre département.

Les dotations positives de ces dernières années sont insuffisantes, celle de cette année n'inversera pas la tendance, et permettra seulement de faire face à la hausse démographique. La carte scolaire est également dépendante de certains choix dont la responsabilité vous incombe entièrement :

- Pas de renforcement des RASED
- Un nombre insuffisant de créations de postes « plus de maîtres que de classes »
- Rien pour la scolarisation des moins de 3 ans et des effectifs toujours beaucoup trop lourds en maternelle
- Une création de postes d'UPE2A a minima
- Pas de renforcement des métiers d'accompagnement pédagogique
- Pas d'évolution positive d'un classement départemental permettant de compenser le traitement catastrophique de l'Education prioritaire dans notre département.

Je vous remercie